



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2021-101

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture de la Creuse / Secrétariat général

23-2021-07-19-00001 - Arrêté portant délégation de signature à la mission
"interministérialité et projets" (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-07-19-00001

Arrêté portant délégation de signature à la mission "interministérialité et projets"

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret du 17 septembre 2019 nommant M. Renaud NURY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

Vu les décisions du 12 juillet 2021 affectant provisoirement - à compter du 12 juillet 2021 et jusqu'au 30 août 2021 -, M. Jean-Michel BERGEAL, attaché principal d'administration de l'Etat, et Mme Christine BOURIAUD, attachée d'administration de l'Etat, au sein de la mission "interministérialité et projets" - secrétariat général,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1 – Jusqu'au 30 août 2021, délégation permanente est donnée à **M. Jean-Michel BERGEAL**, attaché principal d'administration de l'Etat, à l'effet de signer toutes les correspondances courantes entrant dans le cadre de la mission "interministérialité et projets" (MIP), et notamment les lettres et bordereaux de transmission et les convocations aux réunions.

Sont expressément exclus de la présente délégation de signature :

- tous les arrêtés,
- et les lettres à la présidente du conseil départemental suggérant la saisine éventuelle de l'assemblée départementale.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Michel BERGEAL**, la délégation de signature qui lui est consentie par l'article 1 du présent arrêté est exercée par **Mme Christine BOURIAUD**.

Article 3 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, M. Jean-Michel BERGEAL et Mme Christine BOURIAUD et projets" sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Guéret, le 19 juillet 2021

La Préfète,

Signé : Virginie DARPHEUILLE